



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19158068



21 NOV. 2019

Greffé

N° d'entreprise : **0418 868 566**

Dénomination

(en entier) : **Würth Industry Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Aéropostale 8, 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Confirmation de la démission d'un administrateur - Confirmation de la nomination des administrateurs et rémunération - Procuration - Confirmation de la démission d'un administrateur délégué - Confirmation de la nomination des administrateurs délégués et rémunération - Procuration

(Extrait du procès-verbal des résolutions écrites et unanimes prises par l'actionnaire unique le 21 Octobre 2019)

L'actionnaire unique, détenant l'ensemble des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

1. Confirmation de la démission d'un administrateur

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Bernard Van Winsen, domicilié à Hanzehof 32, 4002 HD Tiel (les Pays-Bas), en tant qu'administrateur de la Société prenant effet à partir du 30 juin 2019.

2. Confirmation de la nomination des administrateurs et rémunération

L'actionnaire unique confirme le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Yves Cloes, domicilié à rue Léon Debatisse 21, 4800 Lambermont (Belgique), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 29 juin 2018 pour une durée de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

L'actionnaire unique confirme la nomination de Monsieur Ludwig Van Damme, domicilié à Victorialaan 17/01, 8400 Ostende (Belgique), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1 juillet 2019 pour une durée de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023.

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

L'actionnaire unique confirme que les mandats de Jean-Yves Cloes et Ludwig Van Damme en tant qu'administrateur ne seront pas rémunérés.

3. Procuration

L'assemblée décide de donner procuration à Ad-Ministerie BVBA, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de l'immatriculation de ladite société ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

(Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 2 septembre 2019)

Suivant l'ordre du jour et après délibération, les administrateurs prennent, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Confirmation de la démission d'un administrateur délégué

Le conseil d'administration prend note de la démission de Mr Bernard Van Winsen, domicilié à Hanzehof 32, 4002 HD Tiel, les Pays-Bas, en tant qu'administrateur délégué et administrateur de la Société, à partir du 30 juin 2019.

2. Confirmation de la nomination des administrateurs délégués et rémunération

Le conseil d'administration confirme le renouvellement du mandat de Mr Jean-Yves Cloes, domicilié à rue Léon Debatisse 21, 4800 Lambermont (Belgique), en tant qu'administrateur délégué de la Société, à partir du 29 juin 2018 pour une période de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

Le conseil d'administration confirme la nomination Mr Ludwig Van Damme, domicilié à Victorialaan 17/01, 8400 Ostende (Belgique), en tant qu'administrateur délégué de la Société, à partir du 1 juillet 2019 pour une période de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023.

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration confirme que les mandats de Jean-Yves Cloes et Ludwig Van Damme en tant qu'administrateur délégué ne seront pas rémunérés.

3. Procuration

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix de donner procuration à Ad-Ministerie BVBA, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de l'immatriculation de ladite société ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Ad-Ministerie SPRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire